



Reconduction "abusive" d'un abonnement à un site de rencontre

Par **NEIGESDANTAN**, le 17/01/2009 à 09:12

Je viens de recevoir un message d'un site de rencontre auquel je m'étais abonné m'informant que mon abonnement avait été renouvelé et validé pour une durée de 6 mois. Or, je n'utilise plus ce site depuis plusieurs mois. Puis-je faire valoir un droit de rétractation de 7 jours comme le prévoit la loi dans certains cas. Je trouve que cette méthode est abusive car j'estime que j'aurais dû être averti de la fin de mon abonnement et de la possibilité pou moi de la renouveler ou non. Que prévoit la loi et que dois-je faire ?
Neigesdantan

Par **frog**, le 17/01/2009 à 14:09

Le renouvellement automatique est tout à fait possible, pourvu qu'il ait été prévu au contrat. Prenez soin de le lire, la prochaine fois.